

1940

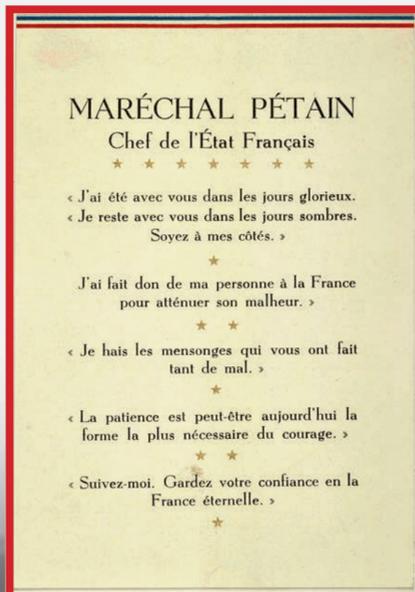
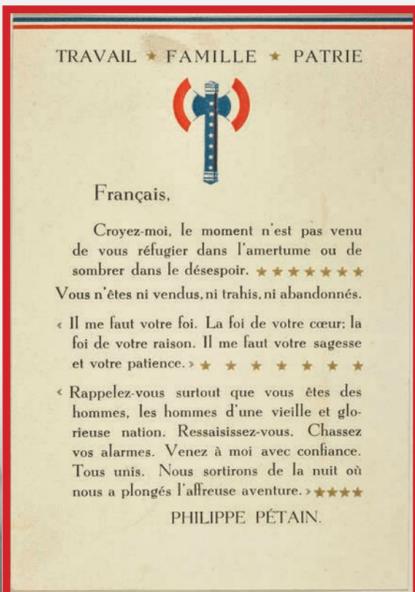
EN EURE-ET-LOIR : CHAOS, SOUMISSION ET REFUS



^ Exemple du culte entretenu autour de la figure du maréchal Pétain, s.d. Arch. dép. Eure-et-Loir, 67 J ICONO 228 (fonds Loire).

11 LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE, L'ORDRE MORAL

L'Etat français attribuait la défaite militaire de 1940 à un relâchement généralisé pendant l'entre-deux-guerres (« l'esprit de jouissance » évoqué lors du discours du 17 juin appelant à cesser les combats) et promut la mise en œuvre d'un nouvel ordre moral via la Révolution nationale (« travail, famille, patrie »). Dans la sphère privée, cela passa par la valorisation de la natalité et de valeurs familiales conservatrices : durcissement du divorce, répression sévère de l'avortement, extension des mesures de protection sociale. Dans la vie publique, un contrôle renforcé sur les populations s'exerça pour éviter de favoriser les activités de groupes envers lesquels le régime affichait clairement son hostilité (francs-maçons, communistes, étrangers...). Le 28 août 1940, les associations autres que chargées d'une mission de service public furent interdites de même que les rassemblements ou l'utilisation d'étendards. Des enquêtes furent menées pour vérifier la non-appartenance des fonctionnaires à une société secrète. Les commémorations du 14 juillet et du 11 novembre furent interdites. La loi sur les associations fut assouplie en décembre pour permettre aux structures sportives et culturelles de fonctionner. Les premières mesures contre les Juifs furent adoptées dès 1940 : le 3 octobre, un statut leur bloque l'accès à certaines professions (fonction publique, cinéma, journalisme, enseignement, magistrature) et met en place l'aryanisation des entreprises. Les préfets pouvaient par ailleurs procéder à l'internement des Juifs étrangers dans des camps spéciaux. Ainsi, sous réserve de ne pas appartenir à une catégorie de Français réprouvée par le régime, les Euréliens ne purent exercer que des activités en concordance avec les valeurs prônées par l'Etat français ou l'occupant allemand.



^ Citations du maréchal Pétain, s.d. Arch. dép. Eure-et-Loir, 67 J ICONO 215 (fonds Loire).



< Brochure présentant le rôle de la femme, s.d. Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 1562.